



- Légende :**
- Enveloppe PPRI de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu
 - Espace Boisé Classé (EBC) à conserver
 - Périmètre de servitude de logement L1
 - Retrait des constructions par rapport à la RDB (15 m)
 - Secteur soumis à OAP
 - Construction récentes ou en cours
 - Eléments identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Jardin à préserver
 - Eléments identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Linières arborés à préserver
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du CU

Emplacement Réservé institué au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme		Servitude de logement instituée au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme	
N°	Destination - Bénéficiaire - Superficie	N°	Realisation d'un programme de logements comprenant au moins 14 unités de vie (résidences) destinées à accueillir des personnes âgées et/ou handicapées.
1	Création d'un espace vert, d'aménagements et bâtiments publics et de stationnements paysagers. Commune (8375m²)	L1	